



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****17056064***

de

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ LE 06 AVR. 2017

Le Greffier

N° d'entreprise : 0883 615 659

Dénomination(en entier) : **AEQUABILIS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **6280 Gerpinnes (Joncret), rue du Godiassau, 47**

Objet de l'acte : Extension de l'objet social, modification date début et clôture exercice, modification date de l'assemblée générale ordinaire, changement de dénomination, confirmation modification siège social, modification corrélative des statuts, nominations/démissions administrateurs

D'un acte reçu par le notaire Géraldine Collard, à la résidence de Morialmé (Florennes), le 28 mars 2017, en cours d'enregistrement à Dinant, étant l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "AEQUABILIS", inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0883 615 659, assujettie à la TVA sous le numéro BE883 615 659, dont le siège social est établi à 6280 Gerpinnes (Joncret), rue du Godiassau, 47, il a été décidé, à l'unanimité:

1) Modification de l'objet social pour le remplacer par les activités suivantes et modifier en conséquence le texte de l'article trois (3) des statuts, comme suit :

« La société a pour objet, sans que cette énumération soit limitative, toutes opérations commerciales, industrielles, financières et de financement se rapportant directement ou indirectement à la production, la transformation, la commercialisation et la dégustation de tous produits alimentaires.

Elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles mobilières ou immobilières, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension. Elle peut également accomplir toutes prestations de service dans le domaine de l'assistance technique, financière, commerciale et administrative au profit de toutes personnes, entreprises ou sociétés et faire de façon générale toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger, et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien, ou susceptible de favoriser directement ou indirectement son développement, ou enfin constituant pour elle une source ou un débouché. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large».

2) Modification de la date de clôture de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale ordinaire

L'exercice en cours sera prolongé jusqu'au 30 septembre 2017 et modification du texte du premier paragraphe de l'article 20 des statuts, comme suit :

« L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année. »

Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire en la postposant au deuxième lundi du mois de mars et modification du texte du premier paragraphe de l'article 14 des statuts, comme suit :

« L'Assemblée Générale ordinaire se réunit annuellement le deuxième lundi du mois de mars à dix-sept heures. »

3) Modification de la dénomination de la société en adoptant la dénomination : « FragaWiline » et modification du texte de l'article un (1) des statuts, comme suit :

« La société adopte la forme de la société anonyme. Elle est dénommée FragaWiline. ».

4) Transfert du siège social :

L'assemblée confirme le transfert du siège social de la société à 6280 Gerpinnes (Joncret), rue du Godiassau, 47, depuis le 20 mars 2013, et modification du texte de l'article deux (2) des statuts par ce qui suit :

« Le siège social est établi à 6280 Gerpinnes (Joncret), rue du Godiassau, 47».

5) Démissions/nominations :

-démission de Monsieur Pascal BOLLE, en tant qu'administrateur-délégué et président du conseil d'administration de la société. Cette démission prend effet le 28 mars 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



- démission société privée à responsabilité limitée AGRISERT, en tant qu'administrateur de la société. Cette démission prend effet le 28 mars 2017.

Les actionnaires donnent décharge à l'administrateur et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de leur mandat.

- Nomination de Madame BOLLE Wivinne, au poste vacant d'administrateur-délégué et Monsieur BOLLE Pascal, au poste d'administrateur. Ces nominations prennent effet le 28 mars 2017. Le nouveau conseil d'administration est nommé pour une durée de six années.

6) Pouvoirs au conseil d'administration

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps:

- expédition de l'acte